

Genre et fonctions parentales

Au laboratoire Subjectivité, lien social et modernité (Sulisom EA 3071), Anne Thevenot, professeure de psychologie clinique, étudie les fonctions maternelles et paternelles dans le cadre des transformations familiales actuelles, en lien avec les changements sociétaux. La question du genre y est fortement prégnante.

« *Les transformations familiales contemporaines nous conduisent à interroger les fonctions psychiques et sociales des père et mère élaborées dans le contexte d'une organisation patriarcale de la société et des familles* », explique-t-elle en guise d'introduction. La chercheuse s'interroge sur l'assignation sexuée des rôles et fonctions de la mère aux femmes et du père aux hommes. Qu'est-ce que cela veut dire « avoir besoin d'un père et d'une mère » comme on l'a entendu au moment des manifestations pour le mariage pour tous ? Peut-on, faut-il, différencier liens biologiques et légaux dans ce questionnement ? Quelle est l'influence de la culture et de la société dans laquelle on vit sur la définition de ces fonctions ?

Comme l'explique Anne Thevenot, la fonction maternelle est supportée par un adulte en charge du maternage de l'enfant ; elle peut être définie selon Winnicott « *comme une fonction de soutien au développement psychique et physique de l'enfant* ». La fonction paternelle est un principe séparateur qui permet à l'enfant de sortir de la confusion d'avec l'autre maternel, c'est une fonction d'ouverture, pour que la dépendance, le lien duel, fusionnel avec la mère ne perde pas, pour que l'enfant s'ouvre au monde.

Relativiser l'importance du genre dans les fonctions parentales

Pour la chercheuse, ces deux fonctions psychiques ne sont pas liées au sexe de la personne qui les remplit, même si pendant longtemps elles ont été pensées en fonction du père et de la mère et de leur place au sein de la cellule familiale : une mère au foyer qui élève les enfants et un père qui travaille et fait le pont vers l'extérieur. Dans le cas des familles monoparentales, ce n'est pas parce qu'un parent est en fonction maternelle vis-à-vis de son enfant qu'il n'est pas à même d'introduire du tiers, de la séparation ! Il en va de même dans les familles homoparentales. « *Il existe tout de même une différence dans notre relation à l'enfant en fonction de notre sexe, c'est indéniable. Nous transmettons quelque chose du sens que cela a pour nous d'être garçon ou fille, ce qu'est notre sexe et la représentation qu'on a de l'autre sexe. Parents et enfants, nous sommes des êtres sexués et ce n'est pas neutre, souligne la chercheuse. Mon orientation n'est pas de dire que le genre n'a pas d'importance dans les fonctions parentales mais de la relativiser par rapport à certains discours alarmistes. À mon sens, cela n'engendre pas de difficultés majeures mais apporte une autre façon d'exercer ces fonctions et donne à l'enfant une vision différente mais pas a priori pathogène pour son développement.* »

